



contester taux d'alcoolémie éthylomètre SERES S 679 E

Par **DomVe**, le **29/05/2010** à **20:17**

Bonjour,

Electricien et Autoentrepreneur en meubles carton, je me rendais samedi matin vers 9 h30 à Beaulieu sous la Roche pour une exposition de mon travail en carton, lorsque j'ai été pris en excès de vitesse sur la route d'Aizenay à 132 km/h retenu au lieu de 110 km, (non contesté),

j'ai alors subi un contrôle d'alcoolémie positif à l'éthylotest au bord de la route puis emmené pour vérification au poste de La Roche/Yon, un résultat à 0.85 mg/ air expiré puis de plus en plus surpris, j'ai redemandé la possibilité d'une nouvelle mesure, 0.77 mg/l m'a été notifiée (2 minutes après)

Or, je n'ai absorbé

SANS AUCUNE GOUTTE d'ALCOOL depuis la veille vendredi midi à mon domicile

Ce samedi matin, peu avant de prendre la route, je n'ai absorbé que du café, suivi d'un rinçage dentaire et quelques cigarettes !!!

J'entends contester un taux d'alcoolémie positif (et fluctuant selon l'éthylomètre) car je n'ai absorbé AUCUN alcool ou toxique autre que le tabac et le café !!!

Espérant que vous pourrez m'orienter rapidement vers la marche à suivre (prise de sang ? association d'usagers de la route ???, conseils ??), je vous prie de recevoir mes remerciements anticipés

Par **razor2**, le **30/05/2010** à **12:04**

Bonjour, malheureusement, vos chances sont nulles... Le pv dressé à votre rencontre fait foi jusqu'à preuve du contraire, cette preuve vous incombant. Or le taux relevé l'a été à l'aide d'un appareil agréé et contrôlé annuellement. Aucune chance donc de remettre en cause la validité de la mesure relevée... Surtout que le taux est très élevé, à savoir 1.54g d'alcool dans le sang...

Par **DomVe**, le **30/05/2010** à **20:04**

merci de votre réponse
la différence de taux entre les deux mesures
(sans avoir changé d'embout 2 mn à peine la première mesure)
n'est elle pas surprenante ?
sachant que l'organisme élimine 0,15 g H
il s'avère que là, j'aurais éliminé la même chose en...2 mn !!!!!!!!!!!!!!!? ...je n'ai qu'un seul foie !

et je persiste , mais comment prouver celà ???????
n'avoir absorbé aucune goutte d'alcool depuis le vendredi midi la veille...(3 whiskies,
contenance ordinaire)
soit 21 heure avant ...!!!!!!
hormis le témoignage de mon épouse ...
le fait d'avoir eu de la nicotine (cigarette) et des bains de bouche (gingivite) peu avant peut il
avoir influé sur la machine ?
une mualadie, diabète ou autre non détectée ???

ces machines sont "infaillibles" ?

je veux contester , mais pas seulement pour moi,
également devant ce que je ne comprends pas
(je suis un "buveur" tout à fait modéré, 4 bières max/semaine)
et qui peut arriver à n'importe qui ...

réellement je ne comprends pas ...

merci

Par **razor2**, le **31/05/2010** à **08:00**

Le fait d'avoir fumé peu avant peu avoir joué en effet. Les préconisations du constructeur des éthylomètres précisent qu'il ne faut pas avoir bu ni fumer dans les 30 minutes précédant le contrôle. Il vous appartiendrait d'apporter la preuve que vous avez bien fumé dans cet intervalle...Je vous conseille de prendre un avocat...

Par **DomVe**, le **03/06/2010** à **14:06**

merci..
la différence des deux "mesures" et non "contrôles" ([s]2 [/s][s]expirations[/s]/souffles
uniquement mesurées en [s]deux [/s]minutes)avec le seras arrêté (bouton appuyé)
donnant deux "résultats" portés sur le PV
soit un à 10 h22 de 0,85 mg/l (air expiré)
puis un deuxième "résultat" à 0,77 mg/l (air expiré)
0,85 - 0,77 donne une "élimination" constatée de 0,08 mg/l (air expiré) ... en deux minutes

donnerait converti sur une heure, un organisme capable
d'éliminer l'alcool 2,4mg/ à l'heure ??????????????????

soit **4,8 g/l/h** ????????????????

alors que la moyenne actuellement est de **0,15 g/l/h** !!!!!!!
(entre 0,10 et 0,25g/l/h)

je suis abasourdi !!!!!!!!!!!!!!!

(de plus, je rappelle avoir déclaré - et j'en suis sur !!!!- n'avoir rien absorbé en alcool pendant plus de 21 h auparavant !

Par **Zap441**, le **13/01/2012** à **13:47**

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/01/13/boire-et-conduire-une-faille-legislative-entraene-lannulation-de-procedures>

BOIRE ET CONDUIRE – Une faille législative entraîne l’annulation de procédures

C'est une information qui ne devrait pas ravir les associations de lutte pour la sécurité routière. Une faille législative, soulevée récemment à l'occasion de plusieurs procédures par un cabinet d'avocats parisien, a permis à plusieurs personnes poursuivies pour conduite en état d'ivresse de voir la procédure annulée. Le Parisien, qui rapporte l'histoire, précise que "plusieurs dizaines de décisions ont déjà été rendues – par le tribunal de grande instance de Saint-Omer (Pas-de-Calais), celui de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ou par le tribunal correctionnel de Dijon (Côte-d'Or)".

Une négligence administrative qui rend caduque l'utilisation par les forces de l'ordre de l'éthylomètre SERES 679 E, utilisé selon un avocat cité par le quotidien, "dans 9 dossiers sur 10". En effet, cet appareil a été "homologué par deux décisions en 2000 et 2001, avec une date de validité courant jusqu'au 17 mai 2009" explique l'homme de loi, qui ajoute que, "depuis cette date, aucun certificat n'est venu proroger ou renouveler cette homologation".